

Privation du droit à la téléconsultation à la maison : députés, n'allez pas au bout de cette mesure !

En fin de semaine dernière, [la Fédération Française des Diabétiques](#), [l'Alliance du Cœur](#), [l'Association des malades, aidants et transplantés hypertension pulmonaire](#), [France AVC](#), et [le Collectif national des Associations d'Obèses](#) ont rendu publique une lettre ouverte d'alerte aux députés concernant le devenir de la téléconsultation, aujourd'hui incertain à cause d'une mesure du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Pourquoi cette lettre ouverte ?

Depuis plusieurs semaines, le PLFSS, qui chaque année fixe les dépenses de la sécurité sociale pour l'année à venir, est étudié par les députés de la commission des affaires sociales avant d'être débattu et adopté en séance publique.

Ce mercredi 12 octobre, deux amendements (le [555](#) et le [902](#)) ont été adoptés par les députés : ces deux amendements restreignent la possibilité pour tout un chacun de recourir à des actes de téléconsultation. Ils obligent le patient qui souhaite pouvoir bénéficier d'une téléconsultation à se rendre soit dans une maison de santé, soit à la pharmacie, soit dans une collectivité pour l'effectuer, et à être accompagné d'un personnel paramédical. Il en sera ainsi fini des téléconsultations effectuées à la maison.

L'adoption définitive de ces amendements marquerait un retour en arrière inacceptable : des millions de patients se verraient privés de soins rapides et l'accès à un professionnel de santé, déjà particulièrement entravé pour nombre de français, en serait encore plus compliqué.

La Fédération Française des Diabétiques et ses soutiens appellent donc à la raison du législateur, dans un contexte où les ressources humaines en santé demeurent extrêmement limitées : ne rendez pas l'accès aux soins encore plus difficile !

Découvrez cette lettre ouverte dans le document attaché à cet article.